

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 770

présenté par
M. Marchive

ARTICLE 7

À la troisième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de développement communal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle.